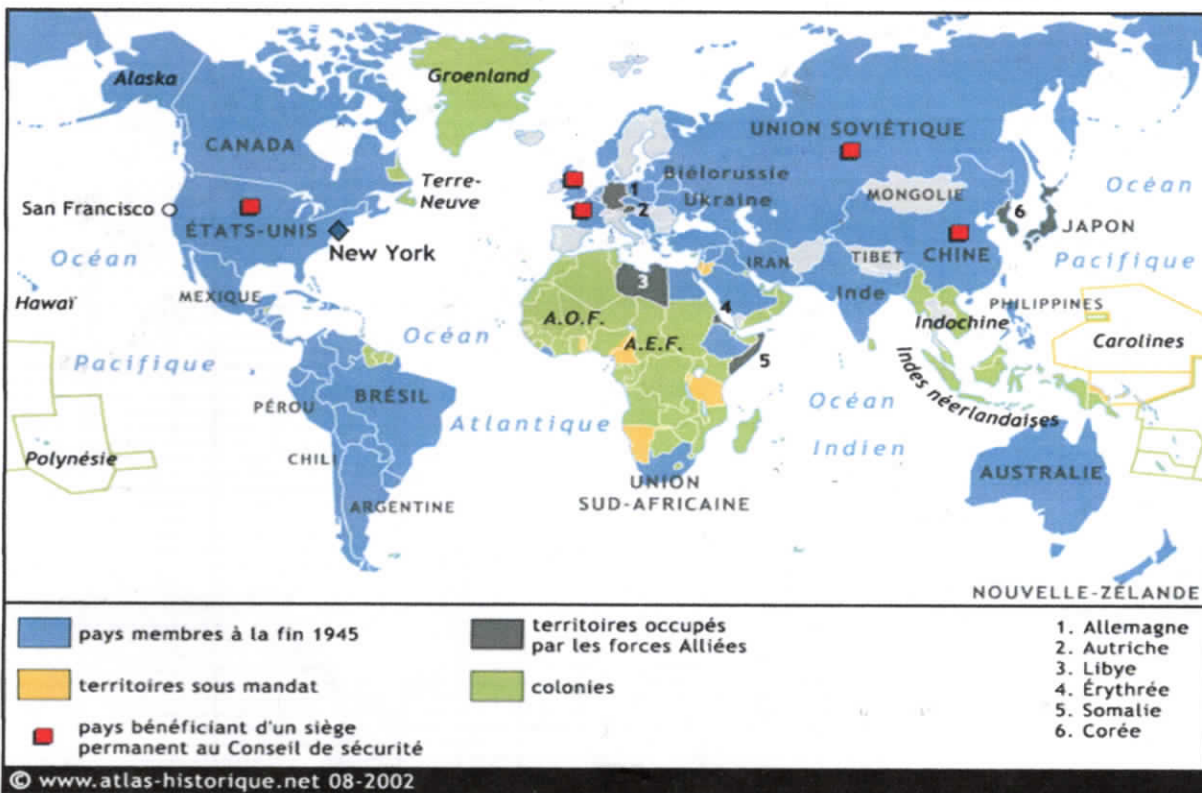


Conférences inter-alliés : Téhéran 1943, Bretton-Woods 1944, Yalta février 1945, Postdam juillet 1945,

Tribunaux internationaux : Nuremberg nov 1945-oct 1945 ; Tokyo janv 1946-nov 1948

Création de l'O.N.U. : Charte de San Francisco 26 juin 1945 (51 Etats), Trygve LIE (Norvège) nommé Secrétaire générale, plan de partage de la Palestine 1947, Déclaration universelle des droits de l'homme 10 décembre 1948 (qqes concepteurs : Eléanor Roosevelt, épouse de FD Roosevelt, René Cassin Nobel paix 1968 ; nationalités des membres de la Commission : EU 1, Fr, RU, Can, Chine, Chili, URSS, Haïti).

Cordell HULL, secrétaire d'Etat américain de 1933 à 1944 et organisateur de l'ONU, est prix Nobel de la paix en 1945



Liste des S-G de l'ONU

- Trygve LIE  
Norvège  
1946-1952
- Dag Hammarskjöld  
Suède  
1953-1961
- U Thant  
Birmanie  
1961-1971
- Kurt Waldheim  
Autriche  
1972-1981

**b) Un révélateur de la nature des relations internationales**

• « La force et la faiblesse de l'ONU viennent de ce qu'elle dépend entièrement de l'accord entre les cinq grandes puissances. » C'est ainsi que s'exprime, en 1946, le diplomate français, J.- P. Boncourt. Rien en effet dans la Charte ne fait du Conseil de sécurité l'organisme suprême des NU. Mais sa prééminence repose sur la puissance de ses États membres, particulièrement des « cinq gendarmes du monde ».

• Entre le 13 janvier et le 1<sup>er</sup> août 1950, les États-Unis profitent de l'absence de l'Union soviétique, qui entendait protester contre la présence d'un représentant de la Chine nationaliste au Conseil, pour faire voter une résolution autorisant les NU à intervenir en Corée (► chapitre 14).

• Dès 1946, l'URSS a utilisé son droit de veto pour bloquer des décisions du Conseil. Cela conduit, le 3 novembre 1950, l'Assemblée générale à voter la résolution 377 (V), dite Acheson ou « Union pour le maintien de la paix » : elle prévoit, en cas de blocage du Conseil par suite de l'usage du droit de veto, la possibilité, pour l'Assemblée générale, de « faire aux membres les recommandations appropriées sur les mesures collectives à prendre, y compris s'il s'agit d'une rupture de la paix ou d'un acte d'agression, en cas de besoin, pour rétablir la paix ou la sécurité internationale ». Cette procédure est utilisée en 1956 et en 1961.

**c) L'ONU dans le mouvement de décolonisation**

• En dépit de la discrétion de la Charte sur la décolonisation, l'ONU joue un rôle déterminant dans les mécanismes d'auto-détermination et d'indépendance qui débutent en Asie, aux lendemains de 1945.

• Les « pédagogues du tiers-monde », Tito, Nehru, Soekarno, se sont en effet appuyés sur l'Organisation pour s'adresser à la conscience universelle et pour utiliser toutes les possibilités offertes par les conversations dites de « couloirs ».

Bilan :

L'ONU succède à la S.D.N. en corrigeant ses défauts en donnant plus de pouvoir aux grandes puissances, reprenant ainsi la tradition européenne de "concert des nations".  
Mais le début de la guerre froide va rapidement bloquer l'ONU...  
il faut attendre la chute de l'URSS pour qu'elle rejoue un rôle clé de la R-I.

Source : Marc NOUSCHI, Bilan de la S.G.N, Seuil, 1996